

Commune de Vendlincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire Jeudi 20 novembre 2025, 20h00

Lieu : Halle polyvalente, salle du 1^{er} étage

L'assemblée, convoquée par tout-ménage ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 38 du jeudi 30 octobre 2025 est ouverte par le Président des assemblées, David Couso, devant 80 ayants droit.

Le Président remercie et salue les citoyens présents et effectue quelques rappels sur le bon déroulement de l'Assemblée. Il informe les citoyens que l'Assemblée est enregistrée.

Gérard Doyon et Jean-Marc Christe sont nommés scrutateurs.

Le Président fait lecture de l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite une modification des points.

xxxxx demande si les décisions des points 4 seront prises en toute fin de point.

Le Président explique le déroulement du point 4 : Entrée en matière, présentation globale et explications puis votations des points l'un après l'autre.

L'assemblée peut se dérouler comme prévu sur les convocations.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

1.1 Procès-verbal de la dernière assemblée – Assemblée ordinaire du 26 juin 2025

Aucune remarque des membres de l'assemblée n'est émise ; aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal le Président passe au vote à main levée.

**Le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 juin 2025
est accepté à la majorité évidente.**

2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation du SEVEBO

Rapporteur : Pierre Falbriard, Conseiller

La parole est donnée à Pierre Falbriard pour l'entrée en matière :

Etant donné que les Communes de Bonfol et Beurnevésin ont fusionné, l'obligation de refaire le règlement est d'actualité. Il n'y a pas énormément de différences avec l'ancien.

Entrée en matière approuvée à la majorité évidente

Le Président propose à l'Assemblée de voter chapitre par chapitre et à la fin le règlement dans son entier : **Lecture chapitre par chapitre approuvée à la majorité évidente.**

La parole est donnée à Pierre Falbriard.

Présentation à l'aide du beamer de l'ancien et du nouveau règlement avec les changements en couleur :

Chapitre 1 : Différence rajouter art. 2 -> **approuvé à la majorité évidente**

Ch.2 : Différence seuil de dépense comité SEVEBO -> **approuvé à la majorité évidente**

Ch.3 : Différence nbre de délégué Vendlincourt 5 et Basse-Vendline 8 (identique à avant mais avec nouveau nom de Commune) -> **approuvé à la majorité évidente**

Ch.4 : Différence même nbre de membres du comité-> **approuvé à la majorité évidente**

Ch.5 : Différence terme organe de vérification-> **approuvé à la majorité évidente**

Ch.6 : Différence inclus step Beurnevésin-> **approuvé à la majorité évidente**

Ch.7 : Différence changement nom OEPN ENV. et abrogation de ce règlement-> **approuvé à la majorité évidente**

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

- Acceptez-vous le nouveau règlement d'organisation du SEVEBO tel que présenté ?

**Le nouveau règlement d'organisation du SEVEBO
est accepté à la majorité évidente.**

David Couso remercie Pierre Falbriard pour son travail.

3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation du SEV

Rapporteur : Anne Sulliger, Maire (présentation PowerPoint)

La parole est donnée à Anne Sulliger pour l'entrée en matière :

Etant donné que les Communes de Dampfreux - Lugnez et Bonfol - Beurnevésin ont fusionné, l'obligation de refaire le règlement est d'actualité, l'ancien datait de 1974.

Entrée en matière approuvée à la majorité évidente

Le Président propose à l'Assemblée de voter section par section et à la fin le règlement dans son entier : **Lecture section par section approuvée à la majorité évidente.**

La parole est donnée à Anne Sulliger.

Présentation à l'aide du beamer du nouveau règlement.

Depuis 1974, il y a eu de grands changements, les modifications les plus importantes dans le nouveau règlement sont :

- Le nom des Communes membres du SEV
- La durée de mandat du conseil d'administration et des délégués passant de 4 ans à 5 ans (durée de législature)
- Changement des compétences de dépense du Conseil d'administration passant de Fr. 10'000.00 à Fr. 20'000.00
- Nombre de membres du Conseil d'administration 5 membres, 1 pour chaque Commune sauf 2 pour Basse-Vendline.
- Nombre des délégués 9 membres, 2 pour chaque Commune sauf 3 pour Coeuve.

Le Président demande s'il y a des questions :

xxxxx demande pourquoi Coeuve à 3 représentants ? Mme le Maire répond qu'il s'agit de la 2^{ème} plus grande commune.

Section 1. -> **approuvé à la majorité évidente**

Section 2 : -> **approuvé à la majorité évidente**

Section 3 : -> **approuvé à la majorité évidente**

Section 4 : Différence art. 6 sur les membres -> **approuvé à la majorité évidente**

Section 5 : Différence art. 11 sur les membres-> **approuvé à la majorité évidente**

Section 6 : Différence Précision de Annick caissière du SEV, organe de révision devra être une Fiduciaire et non plus des personnes -> **approuvé à la majorité évidente**

Section 7 : -> **approuvé à la majorité évidente**

Section 8 : -> **approuvé à la majorité évidente**

Section 9 : -> **approuvé à la majorité évidente**

Section 10 : -> **approuvé à la majorité évidente**

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

- Acceptez-vous le nouveau règlement d'organisation du SEV tel que présenté ?

**Le nouveau règlement d'organisation du SEV
est accepté à la majorité évidente.**

4. Discuter et voter les projets nécessaires à l'amélioration de la sécurité routière dans le secteur Ouest du village :

4.a Discuter et approuver un crédit de CHF 109'000 TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de mise en place des zones 30km/h dans les rues Ouest communales

4.b Discuter et approuver un crédit de CHF 235'000 TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de mise en place des aménagements dans le secteur de l'école et de l'administration communale

4.c Discuter et approuver un crédit de CHF 153'000 TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de renouvellement partiel des infrastructures dans le secteur de l'école et de l'administration communale

Rapporteurs : Anne Sulliger, Maire ; Raphaël Piquerez, membre de la commission sécurité et M. Julien Parietti, collaborateur RWB.

Entrée en matière approuvée à la majorité évidente

La parole est donnée à Raphaël Piquerez (présentation au beamer, plans et quelques photos) :

- Dossier en annexe

La parole est donnée à Julien Parietti (RWB) pour la suite de la présentation

- Dossier en annexe
- Les projets sont indépendants les uns des autres

Point 4.a : Présenté (annexe) précisions de Raphaël Piquerez que les poteaux seront rabattables et non métalliques fixes, 3 modules tous les 6m. Julien Parietti confirme de ne pas reculer sur poteaux.

Point 4.b : Présenté (annexe) : rappel que la place devant la fontaine est une zone de protection des eaux = interdiction de stockage, parcage, etc.... BKW qui possède la station derrière l'école ont acceptés les propositions de la commission.

Point 4.c : Présenté (annexe) : profite de l'occasion pour refaire les conduites d'eaux usées.

Les devis des 3 points sont présentés selon dossier de présentation (annexe).

Total des 3 crédits sont listés selon dossier de présentation (annexe).

Le montant total des crédits communaux serait de Fr. 440'000.00 sans déductions de soutien du Patenschaft, du programme cantonal « jardin vivant école » et autres organisations d'aides.

Programme intentionnel (calendrier) : présenté selon dossier de présentation (annexe).

Raphaël Piquerez revient sur le plan du point 4.a présenté en zone rencontre à 20km/h avec notamment le changement de place du bus scolaire qui chargera dorénavant les enfants sans reculer.

Raphaël Piquerez revient sur le point des devis et rappel que l'assemblée vote un crédit brut.

Effectivement, seront déduits par la suite Fr. 60'000.00 du canton + la contribution du Patenschaft + Fr. 30'000 jardins vivants et prairie fleurie car le projet répond aux critères. Le crédit de Fr. 500'000 brut passerait donc à 370'000 net, les déductions ne pouvant se faire qu'après.

Le Président remercie les intervenants et passe la parole aux citoyens.

Pour les questions, la parole est donnée aux citoyens :

- xxxxx : Est-ce que l'entreprise qui vient chercher les bennes à l'Ecopoint aura toujours la possibilité d'effectuer les changements de bennes ?
Julien Parietti : Des contrôles ont été faits, les manœuvres pourront se faire principalement sur la place à droite. L'aménagement qui est prévu protège la source de la Vendline ce qui n'est pas forcément le cas à l'heure actuelle.
- xxxxx : En zone 30 km/h tout le monde sait que l'on ne peut pas mettre de passages pour piétons, merci d'avoir laissé le passage piétons très important en bas la Rte des Gasses. Les « petits pas » prévus ne protègent pas du tout les enfants, légalement ce n'est pas une protection en cas d'accident c'est toujours la voiture qui est prioritaire en zone 30. Les communes qui ont mis des zones 30 km/h (exemple Lausanne) ne veulent plus ses zones sans passage pour piétons tellement il y a des accidents. Les Communes demandent d'en remettre. Elle trouve donc aberrant que dans le Jura on ne puisse pas en mettre directement.
Julien Parietti : Pour notre région, selon en calcul de personnes et de véhicules, c'est n'est qu'à Porrentruy que les passages piétons sont autorisés. Comme il s'agit d'une route cantonale, pour le canton cela est non négociable. Il estime que le passage pour piéton est justifiable que pour la traversée Les Gasses - En Chésal. Le reste des passages pour piétons doivent être supprimés.
xxxxx : les passages piétons déjà existants c'est le canton qui a décidé des emplacements. Finalement on créer une zone 30 km/h ou les gens sont moins en sécurité.
Julien Parietti : oui il n'y aura plus de passages pour piétons mais les gens rouleront moins vite.
- xxxxx : La route « En Chésal » vous avez mentionné que la route sera en zone piétonne, cela veut dire quoi ?
Julien Parretti : non il s'agira d'une zone 30km/h avec les panneaux « interdiction et bordiers autorisés » enlevés.
xxxxx, actuellement même avec les panneaux, il y a beaucoup de voitures qui circulent. Pas possible de mettre un panneau en plus ou de complètement interdire le passage ?
Julien Parietti : Les habitants du quartier sont très sensibles à la circulation du quartier. Il n'est pas souhaité que les frontaliers qui se rendent à l'usine Bélet passent par cette route mais plutôt par « Les Gasses ». C'est pour cela que passage pour piétons en bas la route des Gasses est maintenu. Il y a toujours la possibilité de demander à la police d'effectuer des contrôles.

- xxxxx : Qui peut passer en voiture sur la route En Chésal ? réponse personne (que les habitants).
- xxxxx : En cas d'accident et que personne n'est du quartier ?
Julien Parietti : il s'agira d'un problème entre assurances.
- xxxxx : Merci pour le travail effectué. Le comparatif avec la zone rencontre des Bennelats à Porrentruy n'est pas la même qu'à Vendlincourt, le dispositif est bien différent, elle est utilisée à d'autre fin (magasins, d'autres routes possibles, etc...). En ce qui concerne celle de Vendlincourt, elle est utilisée par d'autres profils d'utilisateurs (agriculteurs). Le 20km questionne car il s'agit vraiment d'une route traversante et non une route secondaire. xxxxx pense malgré l'apport positif de la zone de rencontre au niveau social, que de restreindre une route traversante polyvalente aux autres utilisateurs de profils différents (agriculteurs)
Par rapport à l'heure actuelle, on passe vraiment à un changement très radical. Il trouve que la zone 20 km/h n'est pas tout à fait adaptée aux utilisateurs de la route.
Julien Parietti : explique qu'il a plusieurs facteurs à prendre en considération : école, magasin, place publique = interaction permettant une zone de rencontre. La comparaison avec la place Bennelats peut difficilement être faite car à Porrentruy c'est 5000 Véhicules par jours contrairement à Vendlincourt qui compte 500 véhicules par jours, on ne peut donc pas dire qu'il s'agit complètement d'une route de transit mais elle est surtout utilisée pour se déplacer au centre du village (école, commune, magasin, Ecopoint). Seule occasion de créer une place d'animation en lien avec les activités du village et d'étendre ainsi la place de jeux, qui pourrait regrouper plusieurs générations.
- xxxxx : Concernant les machines agricoles qui sont contraintes de passer sur cette zone, a-t-on d'autres villages ajoulots où c'est le cas ? Julien Parietti dans le canton de Berne oui mais ici pas à sa connaissance.
Raphaël Piquerez énumère les mesures de routes prévues. La commission a tenu compte de la demande d'enlever les pots de fleurs qui réduisaient la route, elle est donc d'une largeur de 6.50m à 7.30m pour une zone 20 km. Pour information, à Alle (ancien landi-boulangerie) la route est de 6.50 m dans zone 50km ce qui est également la norme.
- Xxxxx : Ne souhaite pas remettre en question l'aspect sécuritaire mais il ne souhaite pas que la place jeux s'éclate. Il est gêné par l'imposition d'une zone 20 km/h qui risque de diminuer le trafic pour le détourner par derrière et qui est le chemin le plus dangereux du village et qui est emprunté par les enfants qui se rendent à la gymn plusieurs fois par semaine.
La typicité de la route de devant qui est une route traversante ne pourra pas être enlevée. Il trouve que la zone 20 km/h est trop dangereuse notamment par l'inéluctable éclatement de la place de jeux sur la route, donc moins sécurisée.
Julien Parietti : La réduction du trafic est voulue mais si on prend l'exemple place Bennelats largeur de 5m, le trafic n'en est pas moins diminué.
Raphaël Piquerez rappelle que ce soir l'assemblée votera un crédit, la limitation de vitesse n'est pas du ressort de l'Assemblée mais de la compétence du Conseil communal.

David Couso : Effectivement, le règlement local du trafic est de la compétence du Conseil communal. Si le fait de mettre cette zone à 20 km/h bloque, il y a la possibilité de demander au Conseil communal d'entrer en matière pour le même projet mais en zone 30 km/h plutôt que 20 km/h avec la possibilité de voter en amendement au projet présenté.

- xxxxx : la place jeux, le bus, le couvert à vélo et la cours d'école sont actuellement barrés et sécurisés, il a du mal à comprendre le souhait d'envoyer les enfants sur la route. Pour des passages piétons Vendlincourt n'a pas assez de circulation mais pour laisser la zone à 30km/h on en a trop, il n'arrive pas à suivre jusqu'où on souhaite aller. Place des Bennelats pas du tout la même configuration.

Julien Parietti : En zone de rencontre à 20 km/h ou à 30 km/h le projet fonctionne avec quelques petites modifications de panneaux.

xxxxx : à 30 km/h l'enfant n'est plus prioritaire contrairement à la zone 20 km/h. La zone est moins sécurisée.

Raphaël Piquerez : il est toujours possible, lors de l'étude d'une année après la création de la zone que le Conseil communal réévalue s'il faut rajouter quelques éléments.

- xxxxx : Aurait-on le droit si instauration d'une zone 30 km/h de mettre un passage pour piéton devant école ?

Julien Parietti : Il s'agit d'une route cantonale, il ne peut donc pas se prononcer définitivement. C'est au canton de se prononcer. L'aménagement prévu avec le marquage de la zone ainsi que l'ajout de poteaux est sécurisant.

Anne Sulliger : Confirme que le marquage prévu montre bien l'emplacement de la sortie de l'école. C'est la compétence du canton de valider un passage pour piétons.

- xxxxx : Ce qui plait au dossier actuel en mettant en zone 30 c'est que le projet peut être évolutif. Le Conseil communal est compétent pour restreindre le trafic par la suite si nécessaire sans passer par une Assemblée donc plus libre. Objectif de sécurisé le village et l'embellir par la même occasion peuvent tout de même être atteints.

- xxxxx : Evaluation possible une année après mais tout l'argent aura déjà été dépensé. Il s'inquiète des finances communales étant donné qu'à Vendlincourt les comptes et le budget sont déficitaires et que la commune est en fin de classement d'autofinancement. Il trouve que la Commune n'a pas les moyens de faire des dépenses inutiles. Il serait préférable de déjà mettre à 30 km/h et voir ce qui se passe au lieu de tout dépenser tout de suite.

Julien Parietti : D'après les expériences et le métier de RWB qui est d'évaluer, le fait d'uniquement mettre la circulation à 30 km/h les automobilistes roulent plus vite que prévu. Il est donc nécessaire de faire des aménagements spécifiques sécurisés.

- xxxxx : On pourrait déjà mettre à 30 km/h, sans chicanes et voir si tous les utilisateurs respectent. Tout le monde n'est pas forcément en infraction sur la route, l'instauration du 30 km/h ainsi que les priorités de droites prévues pourraient déjà inciter les personnes à rouler plus lentement. Nous pourrions déjà mettre à 30km/h et affiner par la suite si le constat est fait que ce n'est pas assez sécurisé.

Julien Parietti : Nous avons essayé d'établir un projet léger, pas trop contraignant mais évident que cela coûte. Il ne s'agit pas de travaux astronomiques. Toute l'intelligence du Conseil communal était de prévoir des choses simples, durables et respectueuses des dépenses publiques.

- xxxxx : L'évaluation des véhicules a été faite que devant école ou aussi sur la route des Gasses où il y a aussi des enfants qui passent ainsi que les frontaliers qui se rendent à l'usine Bélet ?

Anne Sulliger : Les deux fois sur la route des Gasses, les mesures évaluées ont permises de constater que les véhicules roulaient trop vite mais que cela n'était pas suffisant pour que le canton prenne des mesures.

- xxxxx : concernant la réfection de la fontaine prévue à Fr. 30'000.00, avons-nous des garanties d'étanchéité ? Des travaux pour env. Fr 14'000.00 avaient déjà été faits et ne durèrent pas. La fontaine n'est pas creusée dans un bloc mais uniquement posée sur le sol.

Anne Sulliger en a discuté avec Sandro Filipetto et l'entreprise Keiser cette semaine pour la même crainte. Ils ont été assez clairs sur la durabilité plus favorable que les précédents travaux et concernant le protocole d'entretien.

- xxxxx : Le jardin surélevé prévu derrière école est négatif car du côté nord, plus d'entretien niveau de l'eau, incivilités lors de la fête du village, besoins des chats idéals en hauteur, transmission de la toxoplasmose. Vaut-il vraiment la peine de mettre Fr. 12'000.00 pour cela et n'est-il pas plus judicieux de rester au sol comme actuellement sur le terrain de l'usine Bélet ?

Julien Parietti : Les jardins surélevés sont un projet des maîtresses et des élèves. Ils seraient à proximité de l'école dans une zone de rencontre où les enfants peuvent tourner autour. En ce qui concerne les incivilités et celle des animaux, des mesures pourront être prises par les maîtresses.

- xxxxx : Le projet 30km/h est génial mais on n'a pas parlé du passage piéton de la gare où là il y a déjà eu de réels accidents et où il faut absolument faire quelque chose.

Julien Parietti : La décision du conseil communal a été, suite à l'Assemblée de présentation du premier projet d'échelonner les études et axer déjà sur le bas du village qui semblait être moins sensible que la partie du haut du village. Des panneaux et marquage supplémentaires seront rajoutés vers le passage pour piétons de la gare. La commission de sécurité se penchera sur le dossier dans un deuxième temps.

Anne Sulliger : Nous ne souhaitons pas se précipiter car des changements auront lieu au niveau du projet kult et de la gare, les normes du Canton seront également revues.

- xxxxx : Pourrait-on entendre la position du Conseil communal sur un éventuel amendement du passage de la zone rencontre 20 km/h à 30 km/h.

David Couso : la question est dans le cas où tu demanderais un amendement, est-ce que le Conseil communal serait ouvert à cette modification ?

Anne Sulliger : Le Conseil communal est ouvert à ce changement.

- xxxxx : Dans le cas d'acceptation du point 4.a est-ce que la partie devant l'école sera bien en zone 30 km/h mais sans les aménagements ?
Réponse par la positive par Julien Parietti et aussi sans les marquages.
- xxxxx : est-ce que les bandes jaunes prévues sont comprises dans le crédit de Fr.235'000.00 ou dans celui de Fr. 109'000.00.
Julien Parietti elles sont comprises dans le point 4.a crédit de Fr. 109'000.00

Le vote par bulletins secrets est demandé : largement au-dessus de 10 % des participants.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à bulletins secrets :

- **4.a** Acceptez-vous le crédit de Fr. 109'000. --ttc, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de mise en place des zones 30km/h dans les rues Ouest communales ?

Le crédit de Fr. 109'000.- à couvrir par voie d'emprunt, en vue de la réaliser les travaux de mise en place des zones 30 km/h dans les rues Ouest communales est **accepté comme suit : 51 oui 28 non**

- **4.b** Acceptez-vous le crédit de Fr. 235'000. --, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de mise en place des aménagements dans le secteur de l'école et de l'administration communale ?

xxxxx demande un amendement relatif au point 4.b de passer le projet mais à 30 km/h pour ne pas que le projet soit refusé en zone rencontre 20Km/h.

David Couso : Le processus est le suivant : nous votons l'entrée en matière de l'amendement. Si celui-ci est accepté, nous opposerons l'amendement (30km/h) au point qui est à l'ordre du jour (20km/h). Enfin, le point qui remporte l'opposition est voté pour approbation finale.

Donc la question est : acceptez-vous d'entrer en matière sur l'amendement proposé ? un crédit de Fr. 235'000 comme présenté mais avec une vitesse de 30km /h à la place du 20km/h ? **amendement refusé comme suit : 37 oui 40 non**

David Couso : On va donc passer au vote du point 4.b comme prévu initialement (avec le 20km/h) :

Acceptez-vous le crédit de Fr. 235'000.- à couvrir par voie d'emprunt, en vue de la réaliser les travaux de mise en place des aménagements dans le secteur de l'école et de l'administration communale **est refusé comme suit : 30 oui 47 non 1 blanc.**

xxxxx : Etant donné le refus du point 4.b est-ce que les coûts seraient plus hauts ?
Julien non cela ne change rien, les points sont bien séparés et indépendants.

xxxxx : Vu le refus du point 4b, les subventions prévues du Patenschaft et jardin bien vivre seront maintenues ?

Raphaël Piquerez : normalement non pas de subventions des deux entités d'env. Fr. 80'000.00

Après discussions dans la salle, Raphaël Piquerez, xxxxx et plusieurs citoyens veulent revenir sur le vote de l'amendement qui n'a apparemment pas été compris

Président David Couso suspend l'assemblée 5 min pour effectuer certaines vérifications.

Après reprise de l'assemblée, **la décision est qu'il n'y aura pas de revote du point 4b**, les choses ayant été faites dans la légalité et selon directives sur les Assemblées communales.

- **4.c** Acceptez-vous le crédit de Fr. 153'000. --, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de renouvellement partiel des infrastructures dans le secteur de l'école et de l'administration communale ?

Le crédit de Fr. 153'000.- à couvrir par voie d'emprunt, en vue de la réalisation des travaux de renouvellement partiel des infrastructures dans le secteur de l'école et de l'administration communale est refusé comme suit 45 non 27 oui 2 nuls et 3 blancs.

5. Divers et imprévus

Informations de Mme le Maire :

- Don effectué par la Commune de Fr. 1.00 /habitants à la Commune de Blatten via le Patenschaft.
- Entreprise Energie du district de Porrentruy a été officiellement créer. Elle tient à remercier aussi les entreprises du village, Louis Bélet et Corbat Holding de participer à ce projet pour la transition énergétique.
- Mme le Maire remercie les deux personnes du Programme d'occupation cantonal de leur présence et très bon travail. Ils ont été précieux étant donné l'arrêt maladie du voyer.

La parole est donnée aux citoyens :

- xxxxx : Dans le tout-ménage reçu dernièrement concernant le règlement de la finatte, il y faisait mention le dépôt de branche jusqu'à 12 cm ?
Effectivement il s'agissait d'une erreur, il n'y a pas de dimensions à respecter.
- xxxxx : Propose d'enlever, vu qu'elle n'existe plus, le panneau indicateur « Auberge de l'ours »
xxxxx : Voudrait volontiers reprendre ce panneau.
Réponse des autorités communales positivement.

- xxxxx : Suite au vote de ce soir (refus du point 4.b et son amendement), étant donné que devant l'école sera en zone 30 km/h mais sans argent pour la pose de panneaux, marquages ou aménagements, il propose que la commission de sécurité et le Conseil communal reviennent prochainement devant l'Assemblée avec des propositions pour améliorer ce secteur.
Anne Sulliger en prend bonne note.
- xxxxx : Remercie les autorités d'avoir fait un rappel sur le tout-ménage concernant l'horaire de dépôt aux moloks mais le lendemain jours férié du 1^{er} novembre des gens déposent tout de même des poubelles.
Anne Sulliger : il est clair que ces incivilités sont récurrentes malgré les tout-ménages et affiches.
xxxxx demande si la commune pourrait punir par le biais éventuel de caméra ou photo de la plaque.
Anne Sulliger : Le Conseil va vérifier ce que la commune a le droit de faire
- xxxxx : Est-ce que le Conseil communal a prévu de remettre, cette année, les décorations de Noël ?
Réponse des Autorités communales par la positive d'ici quelques jours.
- xxxxx question complétée par xxxxx : Qu'est-il advenu de l'échange de terrain entre les CJ et la Commune (tranchée CJ vers charmille) ?
Anne Sulliger : Ce qui était initialement prévu ne s'est finalement pas fait car une autre solution est proposée. On reste donc actuellement propriétaire de ces terres sans perte de valeurs ni point et autorisons les CJ à refaire leurs aménagements. Nous récupérerons l'ensemble des terres lors du remaniement parcellaire de la baroche.
- xxxxx aussi valable pour terrain de M. Sprunger ?
Anne Sulliger oui pour l'ensemble des terrains concernés par ces modifications.
- xxxxx : Comme doit- on faire pour poser un panneau indicatif du magasin « Chez Sandra » ?
Anne Sulliger se renseignera précisément et lui fera un retour.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les participants pour la nature constructive et respectueuse des débats et lève l'assemblée à 22h50.

Le Président
David Couso

La Secrétaire
Cindy Siess-Martin